



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 novembre 2024

Délibération n°2024-082

Date de convocation : 05/11/2024

Membres en exercice : 29

Votants : 28

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le :



L'an deux mille vingt-quatre et le douze novembre à dix-huit heures L'an deux mille vingt-quatre et le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Xavier MOUREAU, Corinne MARTIN, Benoît VALENZUELA, Christelle JABLONSKI, Cyril FLOURET, Sabine BONVIN Adjointes, Alain CHAZOT, Marie SABBATINI, Anne-Marie PONS, Julien LENZI, Françoise PEZZOLI, Benjamin VALERIAN, Caroline FAYOL, Paul CHRISTIN, Cendrine PRIANO LAFONT, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Lysiane VOISIN, Marc GELEDAN, Christiane PICARD, Fanny LAUZEN-JEUDY, Cédric MAURIN, Marjorie BOUCHON, Conseillers.

Excusés :

Catherine ZDYB pouvoir à Fanny LAUZEN-JEUDY
Laurent ABADIE pouvoir à Nicolas PAGET
Jérôme DEMOTIER pouvoir à Paul CHRISTIN

Absents :

José MARTINEZ

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

**ENFANCE JEUNESSE / PARTICIPATION DES FAMILLES/SEJOUR ADOS SKI DU 09 AU 15
FEVRIER 2025 A SAINT GERVAIS EN SAVOIE**

L'accueil jeunes organisera un séjour ski du dimanche 09 au samedi 15 février 2025 à SAINT GERVAIS en Savoie.

Ce séjour offre une capacité d'inscription de 15 places pour les 12-17 ans et mobilisera 2 animateurs et 1 directeur.

Le coût total du séjour est estimé à 12 407 €, soit un prix de revient moyen par enfant de 827.13 €. La CAF/MSA participe à hauteur de 3 630 €.

Le montant demandé aux familles pour l'inscription est fixé à 320 € par participant (majoration de + 25% pour les extérieurs) soit une participation moyenne de 4 800 €.

Le différentiel entre les dépenses et les recettes sera financé par le budget annuel de fonctionnement alloué à l'accueil jeunes. Le montant est estimé à 3 677 €, soit 30 % du prix de revient du séjour.

Il est ainsi proposé à l'assemblée délibérante d'approuver le séjour ski à SAINT GERVAIS en Savoie durant les vacances d'hiver du dimanche 09 février au samedi 15 février 2025.

Le conseil municipal ayant oui l'exposé du Maire-Adjoint délégué à l'enfance et à la jeunesse, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement du séjour ski ados à SAINT GERVAIS durant les vacances d'hiver du dimanche 09 février au samedi 15 février 2025.

- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025 de la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, le cas échéant son Premier Adjoint, à signer tout document afférent à la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.

Le Président de séance
Nicolas PAGET

